

Préservons la qualité de l'air en favorisant les déplacements propres et collectifs



ACTION 7

Faciliter les déplacements actifs (vélo et marche)

Dans le cadre du Plan Local de Déplacements (PLD) et du plan vélo, GPSEA souhaite affirmer la pratique des modes actifs, notamment par la mise en œuvre d'un schéma directeur cyclable à l'échelle du territoire et par l'augmentation décisive des emplacements de stationnement dévolus aux cycles.

Ainsi, le schéma directeur cyclable de GPSEA prévoit à terme l'aménagement de près de 100 km de linéaires cyclables, ce qui permettra d'atteindre environ 340 km de voies aménagées pour les cycles sur l'ensemble du territoire (voies pacifiées et aménagements cyclables), dont 202 km constitueraient le réseau structurant de GPSEA. Le Territoire souhaite également renforcer la sécurité des cyclistes par la requalification de certaines intersections, actuellement non sécurisées.

Concernant le stationnement dédié aux cycles, 2 000 emplacements existent sur le territoire. Dans le cadre de son PLD, GPSEA souhaite accompagner le développement de 3 000 places supplémentaires, notamment autour des pôles générateurs de déplacements et des gares RER et métro.

Dans les 10 prochaines années, il s'agira de prioriser les aménagements nécessaires, mais également d'informer les citoyens, d'accompagner l'apprentissage des plus jeunes et de communiquer via une signalétique dédiée. Une réflexion sera également intégrée sur l'aide financière que pourrait apporter GPSEA à l'achat de vélos électriques (comme ce que fait la ville de Boissy-St-Léger) et/ou de vélos pliants.



ACTION 7

Faciliter les déplacements actifs (vélo et marche)



OBJECTIF À ATTEINDRE

- À terme : **202 km de routes cyclables créées** ou réaménagées pour le réseau structurant de GPSEA, dont 94 km sont à aménager et 63 km à reprendre.
- **3 000 places de stationnements vélo** supplémentaires dont 1650 sur les pôles générateurs (mairies, équipements sportifs ou culturels, collèges et lycées,...) et 1300 au niveau des gares.
- **100 % de réaménagement de voirie** prenant en compte la cyclabilité de l'axe (confort, sécurité, fluidité).
- **Atteindre 10 % des déplacements actifs** d'ici 2024, année olympique.
- **Atteindre environ 50 % de déplacements en mode actif** à terme.



BUDGET ESTIMÉ

- Un Programme Pluriannuel d'Investissement d'**1 millions d'€ par an avec subventions** de la Région Île-de-France et du Département du Val-de-Marne.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de **km d'aménagements cyclables**.
- Nombre de **places de stationnement pour les vélos**.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Année	Modalités de mise en œuvre
2019	Approbation du plan vélo en décembre 2019.
2020-2022	Mise en œuvre des actions du plan vélo.
2023-2025	Actualisation du plan vélo et lancement du nouveau programme triennal.

Direction(s) pilote(s) : Aménagement, développement économique et déplacements.

Autres directions impliquées : Développement durable ; Voirie, eau potable et assainissement.

Partenaires : Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités, Département du Val-de-Marne, Villes.